

## TRANSACTION VENTE et RECHERCHE

Honoraires à la charge du mandant, exprimés en HT + TVA au taux en vigueur, applicables au 24/05/2023

**Pour les biens (appartement, maison, villa, murs commerciaux, bureaux, terrains, parts de SCI) d'une valeur comprise entre :**

- 0 et 10 millions CFP : forfait de 700.000F HT
- 10 et 20 millions CFP : 8% du prix de vente
- 20 et 30 millions CFP : 7% du prix de vente
- 30 et 50 millions CFP : 6% du prix de vente
- 50 à 200 millions CFP : 5% du prix de vente
- Au-delà de 200 millions CFP : 4% du prix de vente

*Tarifification spéciale pour les biens situés en dehors de Tahiti et Moorea*

**LUXURY\* : 5%**

**FONDS DE COMMERCE : 8%**

**VEFA, projets de construction et biens neufs : honoraires selon mandat promoteur**

**GARAGE, PLACE DE PARKING : 10% (minimum 400.000F)**

**VIAGER mutualisé : 7,2% / VIAGER vente à terme : 6%**

\*Le mandat Luxury est applicable aux biens d'exception, et engage KW POLYNESIE à effectuer des prestations particulières reproduites dans le mandat Luxury. Il engage également KW POLYNESIE à communiquer sur les biens par le biais de supports spécialisés en sus des supports traditionnels utilisés par KW POLYNESIE. Enfin, lorsque nécessaire, KW POLYNESIE s'engage à traduire à ses frais l'ensemble des documents utiles en anglais.

\*\* Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "SUCCESS" avec validation de la clause confiance :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "SUCCESS" avec validation de la clause fidélité : une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte d'un même client.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "SUCCESS" avec validation de la clause Win/Win : Les honoraires affichés sur le présent barème seront divisés par moitié, en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par ledit Mandat SUCCESS.

*L'application de l'ensemble de ces clauses n'est pas cumulative. La clause retenue sera celle la plus favorable pour le client.*

*Photos qualité professionnelle offertes. Prises de vue par drone, vidéos YouTube et visites virtuelles sur devis.*

## HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

**Local à usage d'habitation ou mixte : 120% HT d'un mois de loyer hors charges partagés bailleur / locataire**

**Local à usage professionnel : 10% du loyer annuel HT à la charge du locataire**

**Local commercial : 15% du loyer annuel HT à la charge du locataire**

**Gestion locative : 7,5% des sommes encaissées**

**SNC TOTAIETE MA au capital de 1.000.000 XPF**

7, rue de Bovis, Centre Puaa Pahonu, Fare Ute – BP 41397– 98713 PAPEETE

Carte Professionnelle n° 2022-06 – RCS PAPEETE 22.199.B – N° Tahiti : E81867

RCP ALLIANZ : CA600000115491 - Garantie Financière : Banque de Polynésie 5.000.000 XPF